

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 10 FEVRIER 2011

Présents : MM. BERNOS, Mme BARRERE, MINJUZAN, SEBAT, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, CASABONNE, URRUSTOY, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOPE, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, FRECHOU, REY, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, LOUSTALET, GAILLAT, DOMECCQ, Mme QUEHEILLE, Mme BARBET, Mme YTHIER, REICHERT, GINIEIS, Mme REGUEIRO, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme MIRANDE.

Pouvoirs : Jean-Michel BELLOT à Gérard FRECHOU
Marie-Lyse GASTON à Dominique QUEHEILLE
Elisabeth SALTHUN-LASSALLE à Nathalie REGUEIRO
Dolores CABELLO à Jean-Marie GINIEIS
Gilles BITAILLOU à Philippe GARROTE
Patrick MAILLET à Eliane YTHIER

Suppléants : Thérèse LASMARRIGUES suppléante de Alain TEULADE
Jean LABORDE suppléant de Robert LABORDE-HONDET
René PETUYA suppléant de Jean SARASOLA
Henri LAGREULA suppléant de David LAMPLE
Georgette SALHI suppléante de Yves TOURAINÉ
Jeanine DUTECH suppléante de Véronique PEBEYRE

Excusés : Jean-Claude ELICHIRY, Robert LABORDE-HONDET, France JAUBERT-BATAILLE, Gérard LEPRETRE, Jean MENE-SAFRANE, Bernard UTHURRY, Philippe GARROTE, Jean-Michel BRUGIDOU, Nicolas MALEIG, Gilles BITAILLOU, Nadia SEGAUD.

RAPPORT N°4

SERVICE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL : DISPOSITIONS TRANSITOIRES

M. GAILLAT indique que par délibération du 12 octobre 2010, la Communauté de Communes a décidé de créer un service Développement Territorial avec le recrutement d'un directeur.

Depuis lors, des éléments concernant directement ce service sont intervenus notamment les effets de la loi de Réforme des Collectivités Territoriales du 16 décembre 2010 et particulièrement l'achèvement et la rationalisation de la carte de l'intercommunalité.

Par ailleurs, les démarches menées avec les collectivités voisines telles que Pays d'Art et d'Histoire, la gestion des gaves, le Spanc... impacteront directement sur notre futur service Développement Territorial.

Aussi, il a été décidé en Bureau de différer le recrutement du Directeur Territorial, de placer ce service par intérim sous l'autorité du Directeur Général des Services et de recruter transitoirement un Chargé de Mission Economique (études supérieures avec une solide expérience en la matière) pour :

- dynamiser notre politique économique dans le cadre de la Mission Industrie du Haut Béarn menée par le Conseil Régional d'Aquitaine par le biais de la 2ADI

- développer notre offre foncière et immobilière avec notamment la création de la Pépinière d'Entreprises

- conduire une démarche partenariale avec les commerçants et artisans dans le cadre de l'Opération Urbaine Collective.

La durée de cette mission serait de 3 ans et pourrait se concrétiser sous la forme d'un détachement s'il s'agit d'un Fonctionnaire Territorial, sinon d'un contrat à durée déterminée.

Naturellement, les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2011.

Oùï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le présent rapport
- **DECIDE** de suspendre la procédure de recrutement du Directeur Développement Territorial
- **DECIDE** la création d'un poste tel que défini ci-dessus et **AUTORISE** Monsieur le Président à engager la procédure nécessaire.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 10 février 2011.

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT